

CONDITIONS

GENERALES DE

FONCTIONNEMENT

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions sont consultables à l'accueil de la clinique, sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.paris-15.dr-veterinaire.com> et peuvent être remis sur simple demande de votre part en format papier.

Toute consultation dans notre clinique découle du libre choix, révisable à tout moment, du Client de s'adresser à l'équipe de la Clinique des Dr Leloup et Stylianidis.

Toute communication, tout acte effectué sur un patient ainsi que les achats réalisés dans notre Clinique sont soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement, que le Client déclare connaître et accepter.

I. APPELATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS VETERINAIRES

Nom : Clinique vétérinaire des Dr LELOUP et STYLIANIDIS

Adresse : 147-149 rue de Lourmel 75015 PARIS

Tel : 01 45 54 43 34

Fax : 01 45 58 24 18

Email : clinvet147@orange.fr

Site : www.paris-15.dr-veterinaire.com

Notre établissement est classé Clinique Vétérinaire pour Animaux de Compagnie-conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 mars 2015 (NOR AGRG1505004A) relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site de l'Ordre des Vétérinaires.

La clinique est un lieu privé, accessible pour partie et sous conditions, à sa seule clientèle.

II. HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La Clinique est ouverte :

du lundi au vendredi de 8 h à 19h30,

le samedi de 8h30 à 18h.

Les horaires de consultations sont sur rendez-vous :

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h,

le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

En dehors des horaires d'ouverture, les lignes téléphoniques de la Clinique sont transférées vers Vetoadam (service de vétérinaires à domicile).

III. PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS

PERSONNEL VETERINAIRE

Dr Séverine LELOUP, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, inscrite sous le n°14365

Dr Fanny STYLIANIDIS, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, inscrite sous le n°13346

Dr Victoria VANNEPH, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, inscrite sous le n°17548

Dr Laure JERUSALEM, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, inscrite sous le n°25151

PERSONNEL NON VETERINAIRE

Elodie MARTIN, ASV échelon V, à la Clinique depuis 2011

Elora DELPIERRE, ASV échelon V, à la Clinique depuis 2011

Chloé LANGUEDOC, ASV échelon III, à la Clinique depuis 2013

Camille MARTIN, ASV échelon V, à la Clinique depuis 2018

Bérénice CRUCHON, ASV échelon IV, à la Clinique depuis 2017

IV. PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

La Clinique assure :

- Les consultations de médecine générale et de médecine interne pour les chiens, les chats et certains NAC.
- La chirurgie des tissus mous et orthopédique. Les chirurgies complexes sont réalisées par un confrère extérieur, chirurgien spécialisé, après accord du Client. Les interventions de neurochirurgies et d'ophtalmologie sont confiées à des Cliniques Spécialisées partenaires.

- Les analyses biologiques :

+ Analyses de sang : biochimie sur SCIL Spotchem EZ

Ionogramme sur SCIL Spotchem EL

Numération-Formule sur SCIL Vet ABC

Certaines sont sous traitées par des laboratoires vétérinaires partenaires.

+ Analyses d'urines : sur bandelette

Microscope NIKON

Réfractomètre.

- L'imagerie médicale hormis les IRM et Scanner (confiés à une Clinique Spécialisée partenaire après accord du Client) :
 - o Radiologie numérique par capteur plan SIV
 - o Echographie par ESSAOTE MyLabFive

- Toute hospitalisation des animaux vus en consultation ou le cas échéant en urgence, sous surveillance du personnel médical et pendant les horaires d'ouverture.

- Les actes de dentisterie courants : détartrage ultrasonique, polissage dentaire, extractions dentaires.

- La délivrance des médicaments, conformément à la réglementation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

AVERTISSEMENT : Les médicaments sur prescription ne peuvent être délivrés à l'accueil que sur la base d'une ordonnance renouvelable en cours de validité établie par un vétérinaire de la Clinique des Dr Leloup et Stylianidis. (décret n°2007-596 du 24 avril 2007). Par ailleurs, la rédaction d'une ordonnance nécessite préalablement l'examen médical de l'animal concerné.

- La vente de produits d'hygiène, d'aliments (physiologiques et diététiques) et d'accessoires.

Ne sont pas assurés :

- Les traitements de radiothérapie,
- Les consultations d'oiseaux ou de reptiles
- Les consultations de médecines alternatives
- Les visites à domicile
- Les analyses histologiques.

Ne sont pas traités :

- Les animaux de la ferme,
- Les équidés,

- Les poissons, reptiles et oiseaux,
- Les animaux de la faune sauvage. (Nous vous rappelons que la détentions d'animaux de la faune française est interdite -voir code de l'environnement, article L'13-1 et suivants).

Si vous trouvez un animal sauvage blessé ou malade, vous pouvez le conduire au CEDAF7 avenue du Général de Gaulle 94700 MAISONS ALFORT. <https://www.faune-alfort.org/>

V. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

La surveillance des animaux hospitalisés est assurée par notre équipe pendant les horaires d'ouverture.

Pendant la nuit, les dimanches et jours fériés, nous vous proposons, si nécessaire, un transfert vers une Clinique permettant d'assurer la continuité des soins :

- Clinique du Dr LEBAIL, 24 rue de l'Abbé Groult PARIS 15
- Clinique V24 108 rue Rivay 92300 LEVALLOIS PERRET
- Centre Hospitalier Frégis 43 avenue Aristide Briand 94110 ARCUEIL.

VI. PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

La Clinique est fermée la nuit, les dimanches et jours fériés.

Une permanence téléphonique est assurée par des vétérinaires urgentistes à domicile : Vetoadom, joignables au 01 45 54 43 34

La continuité des soins de nos patients est assurée par une des cliniques mentionnées au paragraphe précédent.

VII. LIMITE DE COMPETENCE ET DE DISPONIBILITE

La médecine vétérinaire progresse continuellement et il est impossible de pouvoir prétendre tout soigner personnellement. En conséquence, nous nous engageons à vous diriger vers des confrères plus qualifiés en cas de besoin.

Il en sera de même en cas d'indisponibilité à vous recevoir.

VIII. RISQUES THERAPEUTIQUES, ANESTHESIQUES ou LIES A LA CONTENTION

Tout traitement ou tout acte comporte un risque potentiel. Cette réalité objective fera l'objet d'une information verbale, dans le cadre de la pratique courante.

Pour des actes délicats ou mettant en jeu la vie du patient, une information écrite pourra vous être présentée sous la forme d'un contrat de soins.

IX. CIRCULATION DES PERSONNES ET DES ANIMAUX DANS L'ETABLISSEMENT

Pour la sécurité de tous dans la zone publique susmentionnée, les chiens doivent être **tenus en laisse et maîtrisés**. Les chiens susceptibles de présenter un comportement agressif doivent être **muselés**, ainsi que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, au sens de la loi sur les chiens dits dangereux.

Toutes les autres espèces d'animaux doivent être maintenues **dans une cage de transport fermée**.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des consignes.

La circulation de la clientèle est autorisée dans la zone d'accueil. Elle est interdite partout ailleurs, sauf autorisation ou accompagnement par le personnel de la Clinique.

X. ANIMAUX ERRANTS

La gestion des animaux en état de divagation sur la voie publique est de la responsabilité du maire de la commune concernée et dans le cas de Paris de la Préfecture de Police (voir Code Rural, article 211-21 et suivants).

En l'absence de convention avec la mairie et la Préfecture de Police, nous ne sommes pas habilités à héberger les animaux errants et vous invitons à vous adresser au commissariat du 15^{ème}.

XI. CONDITIONS TARIFAIRES

L'activité de soins et de vente est assujettie à la TVA à 20%

Un extrait des tarifs est affiché à l'accueil.

Un classeur contenant l'ensemble de nos actes est disponible sur demande à l'accueil.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, ainsi que des médicaments et fournitures diverses délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée, éditée sur simple demande, conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux et chirurgicaux rend difficile leur référencement, voire même impossible leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis écrit incluant des paliers financiers sera remis au Client.

XII. MODALITES DE PAIEMENT

Les honoraires sont payables au comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client, par carte bancaire, chèque ou espèces.

Un acompte pourra être demandé avant une hospitalisation ou une chirurgie.

XIII. LITIGES

En cas de litiges d'ordre déontologique, le Client peut s'adresser au Conseil de l'Ordre des vétérinaires des la région Ile de France : 18 cour Debille 75011 PARIS, 01 47 00 12 89

En cas de litige relevant du Code de la Consommation, le Client peut s'adresser au Médiateur de la Consommation, en suivant le lien : <https://www.veterinaire.fr/mediateur-de-la-consommation.html>

XIV. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous sommes assurés auprès de La Médicale-Agence rive gauche, 1 rue du départ 75014 PARIS, 01 43 06 03 03.

Nous déclarons être à jour de cotisation.

XV. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES, RGPD ET SECRET PROFESSIONNEL

La Clinique des Dr Leloup et Stylianidis dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Lors de l'identification d'un animal, certaines de coordonnées sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63 et D212-68 du Code Rural et de la pêche maritime.

Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement à la portabilité et la limitation du traitement des informations vous concernant en effectuant la demande auprès des Dr Leloup ou Stylianidis.

Ces informations pourront être utilisées pour vous alerter sur la nécessité d'un renouvellement médical (rappel de vaccination).

Les vétérinaires et salariés non vétérinaires sont soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire ou conditions prévues par la loi.

Dernière mise à jour le 11/12/2019